

2023-06

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD Alain NAVE, Christine HUNKELER, Florent GAMBU, Annick GUERARD, Dominique QUIESSE, Stéphane VIRAPIN, Benoît CLATOT, Céline LEFEBVRE, Françoise DESOMBRE, Yvon GUÉDÈS

Etaient absents excusés: Franck DORTIGNAC, Etienne CORNU

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Approbation du PV du Conseil Municipal du 03/07/2023 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 03 juillet 2023.

Point d'information : Terrain multisports

Monsieur Rémi Guyomard informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'interruption du chantier du terrain multisports, la société SATD ne donne plus de nouvelles. Il reste à faire la remise à niveau de la dalle avec un ragréage, la peinture de la piste et le grillage. Une équipe est venue le 8 septembre poncer quelques joints mais sans suite. La commune ne paiera donc pas la deuxième facture reçue tant que le travail ne sera pas terminé, et prépare l'envoi d'une mise en demeure de finir le chantier.

Point d'information : Devenir du presbytère

Monsieur Philippe Durin indique aux membres du Conseil Municipal que l'organisme LOGEAL qui étudiait la possibilité de réhabiliter le presbytère en logements ne donnait pas suite au projet à cause des coûts trop importants.

Madame le Maire dit alors que la mairie a reçu le 11 septembre dernier une circulaire préfectorale sur le déploiement du dispositif « Villages d'avenir ». Ce programme vise à aider les communes rurales à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie. Il pourrait être intéressant de présenter la candidature d'Auzouville sur Ry pour bénéficier de ce programme.

Monsieur Rémi Guyomard pense qu'il faudrait présenter un projet global de réhabilitation du centre bourg, dont le presbytère, pour que la candidature ait plus d'impact.

La date limite de candidature étant le 15 octobre, Madame le Maire propose que plusieurs conseillers se réunissent pour élaborer et rédiger ce projet.

Point d'information : étanchéité des fenêtres de l'école

Monsieur Philippe Durin expose que suite à l'envoi du rapport d'expertise indiquant que les fenêtres de l'école avaient été mal posées lors de sa réhabilitation, la société MPO Fenêtres ne répondait plus à aucune sollicitation. Une déclaration de sinistre a été établie auprès de notre assureur accompagnée du rapport d'expertise et on prépare l'envoi d'une mise en demeure à MPO fenêtres.

Point d'information : DIA reçues en mairie

Monsieur Alain Nave rappelle que par délibération n°2022-12-06-087 prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, la CCICV délègue partiellement le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) à la commune d'Auzouville sur Ry. Il rappelle également que par délibération n°17-2023, le Conseil Municipal a délégué l'exercice du droit de préemption à Madame le Maire et qu'elle doit rendre compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Depuis le début d'année 2023, 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été déposées à la mairie occasionnant 5 renoncations à préempter.

Commission de contrôle de la liste électorale

Suite à l'envoi d'un courrier de la Préfecture rappelant que les commissions de contrôle des listes électorales devaient être renouvelées (elles doivent l'être tous les 3 ans), le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes membres :

Conseiller municipal et suppléant : Florent GAMBU et Benoît CLATOT (suppléant)

Un délégué de l'administration et suppléant: Jocelyne FRESSARD et Brigitte LETELLIER (suppléante)

Un délégué du tribunal judiciaire et suppléant : Bruno NADAU et Marie-Claude CARPENTIER (suppléante)

Compte rendu des réunions inter-communales

Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) :

Le Préfet a demandé aux Communautés de Communes de participer financièrement à la lutte contre le frelon asiatique. Monsieur Alain Nave informe le Conseil Municipal que les modalités de cette participation ont été discutées en Bureau Communautaire.

Le Département finance environ 50 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques. Certaines communes financent également ces coûts à hauteur de ce qu'elles peuvent ou veulent. La Communauté de Communes financera 50 % du reste à charge avec un maximum de 100€.

SIAEPA du Crevon :

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2026. Puis elle présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'exercice 2022. Pour notre zone de captage, le prix de l'eau potable est de 1,90€ par m³, celui l'eau assainie est de 5,21€ par m³. Une hausse du prix de l'eau est prévue pour 2024.

Questions diverses :

- Procès :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le jugement sur le recours déposé par les consorts Giffard contre l'arrêté de non-opposition à l'implantation d'un pylône Orange aura lieu le 5 octobre 2023.

- Impôts fonciers :

Les membres du Conseil Municipal remarquent que les impôts fonciers ont augmenté. Madame le Maire rappelle que si les impôts fonciers ont augmenté, c'est parce que le gouvernement a augmenté la base de la valeur locative (qui sert au calcul de l'impôt) de 7 %. Lors du vote du budget 2023, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter son taux d'imposition.

- Gestionnaire d'énergie :

Monsieur Rémi Guyomard informe le Conseil Municipal que l'entreprise GUILARD va venir en mairie présenter un gestionnaire d'énergie pour permettre de maîtriser le chauffage de la salle polyvalente. Les membres du Conseil intéressés et disponibles sont invités à cette présentation.

Séance levée à 21h55

Prochaine réunion le lundi 06 novembre 2023 à 20h30